



### Déclaration liminaire du SNALC au CSA-A du 18 janvier 2023

Madame la Rectrice, mesdames et messieurs, je vous présente les meilleurs vœux des représentants du SNALC. Nous souhaitons une bonne année 2023 à tous, mais nous ne pouvons que constater que cette année part mal !

Au niveau national, notre ministère cumule les projets de réforme qui vont nous occuper pendant des mois pour un résultat au mieux nul — mais un résultat négatif est plus probable.

La voie professionnelle a ouvert le bal, et de groupe de travail en consultation, nous comprenons de moins en moins où l'on veut aller, sinon dans un monde où l'on fait des économies sur le dos des collègues et des élèves. Même les entreprises ne semblent pas emballées par l'augmentation des périodes de stage : c'est dire l'engouement général...

Le collège prend la suite, avec cet incroyable raisonnement : puisque de trop nombreux élèves arrivent avec des difficultés en français et en mathématiques en sixième, on va réformer la sixième. Et mettre en place l'heure de soutien la plus compliquée à organiser de toute l'histoire du système éducatif. D'autant que nous ne pouvons absolument pas nous fier à ce que nous dit le ministre. C'est le même qui affirme un jour que l'augmentation de salaire concernera « tous les enseignants », et qui le lendemain rectifie en signalant que non, ce seront les 20-25 premières années de carrière. Autant dire que nous sommes inquiets sur les « petits groupes » promis. Le SNALC craignait qu'on nous demande encore d'utiliser la marge horaire, le tout dans une dotation insuffisante, notre académie étant toujours en dernière position pour le taux d'encadrement. Finalement, nous avons appris que c'est la technologie qui fera les frais de cette heure de soutien. Pour le SNALC, c'est une honte ! Tout d'abord parce que le ministre n'a pas eu le courage de l'annoncer à la télévision quand il a vanté sa réforme de la classe de 6<sup>ème</sup>. Ensuite, parce que c'est une façon hypocrite et détestable de traiter les professeurs de technologie. Le SNALC le dit très clairement : cette décision n'a pas été prise dans le cadre d'une réflexion pédagogique, mais seulement dans une optique comptable, les professeurs de technologie étant difficiles à recruter.

Dans le même temps, on consolide l'idée la plus atroce des réformes récentes : le fumeux cycle 3, où l'on fait de la *réunionite* tous azimuts, où des professeurs des écoles qui n'en veulent pas vont devoir aller assurer des heures en collège, heures qu'on essaiera probablement de leur faire passer pour une « revalorisation ». Pour les professeurs de collège, ce sera concertation, *blablatologie* et *évaluationite*.

Au passage, un petit coup sur les classes préparatoires aux grandes écoles, avec l'annonce d'une réforme de la réforme des prépas ECG. La précédente était catastrophique, ce sont les mêmes personnes qui vont s'occuper de la suivante... Qu'est-ce qui pourrait mal se passer ?

Et au milieu de tout ce bazar, voici que revient la réforme des retraites. Le SNALC, reçu par le ministre de la Fonction publique Stanislas Guérini le 6 janvier dernier, a eu la confirmation que le mode de calcul (traitement des 6 derniers mois) ne changerait pas. Cependant, les mesures annoncées le 10 janvier dernier par la Première ministre, notamment le recul jusqu'à 64 ans de l'âge légal et l'accélération du calendrier pour parvenir à une durée de 43 annuités pour un départ à taux plein, constituent des dégradations objectives pour de nombreux personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur. On partirait de plus en plus tard, avec de moins en moins l'envie d'aller jusqu'au taux plein. Les personnels les plus précaires — AESH et AED en tête — risqueraient de ne pas mieux s'en sortir, au vu des salaires ridicules qui leur sont versés. A l'heure où le bien-être des personnels est au plus bas, où notre médecine du travail se meurt et où l'on peine à recruter, cette annonce est un grave contresens et dénote une gestion des ressources humaines absolument calamiteuse.

Le SNALC le dit donc clairement : en 2023, résister n'est pas une option, mais une nécessité. Plus que jamais, le SNALC défendra un rattrapage salarial pour tous les collègues, sans contreparties, et se battra sur la question des conditions de travail, des taux d'encadrement et de la gestion de l'école inclusive. Et le SNALC a annoncé dès le 10 janvier dernier qu'il participerait aux mobilisations intersyndicales pour obtenir le retrait du projet de retraite. Il a posé les préavis de grève idoines pour protéger les collègues. Pour commencer, il appelle les collègues à la grève demain 19 janvier 2023.

Les élections professionnelles qui viennent d'avoir lieu ont montré, par leur taux de participation encore plus bas qu'il y a quatre ans, que le SNALC avait raison d'émettre les plus grandes réserves quant à la complexité de la procédure de vote. Certains personnels ont dû faire preuve de beaucoup de patience et de ténacité pour voter. D'autres n'ont pas réussi. Le SNALC tient à saluer le très gros travail accompli par Mme ROY et les membres de la cellule dédiée aux élections qui ont fait le maximum pour aider les personnels à voter.

La faible participation s'explique aussi par le fait que de plus en plus de personnels n'ont plus confiance dans l'institution. Ils voient bien que la loi de transformation de la Fonction publique d'août 2019 a considérablement réduit le rôle des commissions paritaires, que cela a entraîné une opacité concernant leur carrière et leur mobilité. La création des RH de proximité ces dernières années n'y

change rien. Pas plus que l'affichage de la part de notre ministère de simplifier les procédures. Le SNALC a déjà rapporté ce que pensent les collègues de la soi-disant simplification des procédures pour demander un aménagement de poste ou un poste adapté. Le fait que cette année, la circulaire à ce sujet ne soit pas parue au moment des vacances de la Toussaint mais au moment des vacances de Noël, a stressé des collègues et sans doute empêché certains de faire une demande de poste adapté, étant donné que la date limite pour faire ce dossier était le dimanche 15 janvier 2023.

Le bien-être au travail n'est pas compatible avec l'informatisation de toutes les procédures, citons au passage Chorus-DT ou Colibris, surtout quand les personnels ne peuvent pas, à de rares exceptions près, avoir un interlocuteur au téléphone, faute de savoir à qui s'adresser, puisque l'application Contact, qui a remplacé Anacad, est réservée aux personnels de direction.

Concernant l'ordre du jour de ce premier CSA-A, nous tenons à souligner qu'un seul groupe de travail, plutôt que deux l'an passé, nous semble une bonne idée, même si celui-ci a duré longtemps et que je n'ai pu assister à la fin. La partie sur le RI de cette nouvelle instance nous a pris du temps, mais c'était important. Le SNALC a apprécié l'écoute et les échanges avec l'administration. Nous vous en remercions. Les groupes de travail ont un rôle à jouer, mais les multiplier n'est pas toujours souhaitable. Ce qui est ressorti des débats sur la répartition de la dotation pour notre académie, c'est essentiellement son insuffisance. Et toutes les organisations qui siègent ici vont revenir sur ce fait. Cela fait très longtemps que le SNALC dénonce la position de notre académie pour le taux d'encadrement. Il est arrivé par le passé que l'académie de Nice ait à rendre des postes alors même que le nombre d'élèves augmentait. Alors, certes, cette année nous avons une dotation positive. Le SNALC vous remercie, Madame la Rectrice, d'avoir fait le maximum auprès du ministère pour obtenir cette dotation. Cependant, nous ne pouvons nous en satisfaire. Nous sommes toujours en fin de classement et nos classes, dans tous les niveaux, sont beaucoup trop chargées.

Dans le premier degré, l'année 2023 réservera à n'en pas douter son lot de désillusions pour les professeurs des écoles et dès ce début d'année, le niveau d'épuisement des enseignants est maximal. Le moral des professeurs des écoles n'a jamais été aussi bas, si tôt dans l'année. Et pour cause : le spectre d'une réforme des retraites qui tend à prolonger les carrières des enseignants n'y est pas étranger. Comment imaginer un professeur des écoles de 64 ans en classe avec 30 élèves ? Aux yeux du SNALC, c'est ubuesque.

La dotation de 60 moyens d'enseignements alloués à notre académie, ne rattrapera pas notre retard : le P/E et le E/C sont sans appel, nous sommes toujours en queue de peloton. Et nous le serons certainement encore longtemps. Nous payons bien cher le soleil et la météo clémente. Il faut dire que l'écart au constat de 1673 élèves de plus à la rentrée 2022 n'aide en rien à rattraper le retard accumulé de longue date. Nous n'allons pas polémiquer sur la différence entre la dotation accordée aux deux départements. Au bout du compte, le taux d'encadrement est le même. Mais ce sera difficile de faire accepter cette différence aux collègues PE, même après énonciation des leviers prioritaires pour la rentrée prochaine.

Le dossier du remplacement ne peut que provoquer l'ire de la profession. Pris à la légère, il fait l'impasse sur le nombre de professeurs des écoles absents non remplacés. Au plus fort des épidémies hivernales, que faire des élèves sans remplaçant, sans possibilité de pouvoir les répartir dans les autres classes, notamment sur les petites écoles, et sans pouvoir les renvoyer chez eux ? La réponse à peine voilée de l'institution reste un « Débrouillez-vous ! » dont nous ne pouvons pas nous contenter. Le SNALC rappelle que notre académie sera dotée de 60 moyens d'enseignements et non de 60 postes, la nuance n'est pas à oublier.

Et que dire des décharges des directeurs pour les écoles de 1 à 3 classes ? Elles ne sont quasiment jamais honorées depuis deux ans. Le SNALC a demandé à maintes reprises que les 6 et 12 jours de décharges soient assurés par des titulaires de secteur. Mais non, ils sont toujours censés être assurés par des TR, qui sont mobilisés par les congés maladie et les sacro saints plans de formation français-maths (qui eux sont souvent honteusement passés devant le remplacement ces derniers mois). Qu'à cela ne tienne ! Ces idéologiques plans français-maths vont venir rogner encore sur les moyens. Le remplacement est tirillé en cette période et la création de postes de remplacement n'est clairement pas la priorité, c'est le moins que l'on puisse dire !

Dans le second degré, la situation n'est pas meilleure. Le ministre de l'Education nationale a mentionné trois exigences dans sa tribune dans le journal Le Monde : la première est le niveau scolaire des élèves, la deuxième l'égalité des chances et la troisième l'amélioration du fonctionnement de l'école. Le SNALC ne voit pas où est l'égalité des chances quand ce sont toujours les mêmes établissements qui ont les classes les plus chargées sur le territoire national. Le SNALC ne voit pas non plus comment le niveau scolaire et le fonctionnement de l'école peuvent s'améliorer avec une dotation insuffisante. Dire qu'il faut renforcer les apprentissages en 6<sup>ème</sup> et ne trouver pour cela comme solution que la suppression de la technologie pour dégager des heures d'aide en mathématiques ou en français, en appelant à la rescousse des PE, ce n'est pas ce que le SNALC appelle « des objectifs ambitieux », pour citer M. N'DIAYE. Cela promet de belles discussions dans les collèges et les professeurs de technologie ont bien raison de s'inquiéter. Après les mathématiques en lycée, les disciplines générales en LP, la technologie en 6<sup>ème</sup>, quelle discipline sera la prochaine à être sacrifiée ? Pourquoi le ministre parle-t-il de transmissions de connaissances, quand il est évident que son unique préoccupation est de mettre un adulte devant une classe, même si cet adulte est un contractuel recruté à la va-vite, propulsé devant des élèves, sans formation ou si peu.

Et comment le ministère envisage-t-il de trouver suffisamment de personnels pour encadrer l'aide aux devoirs qu'il veut généraliser à tous les élèves de 6<sup>ème</sup> ? A moins que cette aide aux devoirs ne se fasse en classe entière, en mettant à contribution tous les personnels et pas seulement les professeurs. Il y a bien des collèges où les élèves passent l'oral blanc du brevet devant des secrétaires ou le gestionnaire de l'établissement. Cette politique qui consiste à ne penser qu'en termes d'économie, sans tenir compte de l'intérêt pédagogique a déjà montré ses limites par le passé. Dire que la lecture est l'affaire de toutes les disciplines pour éviter de donner plus d'heures de français, cela fait bien sur le papier mais cela ne fonctionne pas. Ressortir l'idée que la dictée est LA solution, cela

ne leurre plus grand-monde. Donnez-nous les moyens de bien travailler et faites-nous confiance pour utiliser les meilleures méthodes !

De l'aveu même de notre ministère, notre académie attend plus d'élèves dans le second degré, avec une variation positive de 1,1, soit la variation la plus élevée si l'on excepte Mayotte. Cela va d'ailleurs dans le même sens que les chiffres publiés par l'INSEE. Notre région a une augmentation démographique plus élevée que la moyenne nationale. D'ailleurs, le Var fait partie des 10 départements les plus attractifs et sa population augmente deux fois plus vite qu'au niveau régional et national.

C'est pourquoi le SNALC ne peut se réjouir de cette dotation académique, certes positive, en moyens d'enseignements. L'insuffisance est ce qui caractérise notre académie - et pas que notre académie d'ailleurs - dans un contexte de projets de réformes, qui comme nous le disions en introduction de ces propos liminaires, auront un résultat très probablement négatif, voire nul.